

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 11 avril 2011****Présents**

Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Robert SKIPPON.

Alexandre FLEURET, Marina BERBIEC, Nicolas ROBIN, Sarah PIBAROT, Paul BERNARDET, Maxence MELY, Simon BACIK.

Bastien IRONDELLE (départ à 9h50), Philippe PETAT.

Nadège ABOMANGOLI (arrivée à 9h10 – procuration à Jean-François SIRINELLI), Jean-Claude CASANOVA, Axel KAHN, Pierre MEYNARD, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI (départ à 9h20 – procuration à Pierre MEYNARD).

Absents ou excusés

Hervé FRADET (procuration à Jean-Claude CASANOVA), Erhard FRIEDBERG (procuration à Michel PEBEREAU), Laurent GERMAIN (procuration à François HEILBRONN), Christian LEQUESNE (procuration à Bastien IRONDELLE), Maxime SAADA (procuration à Emmanuel GOLDSTEIN).

Alexis GIROULET.

Ali ZEROUATI (procuration à Philippe PETAT).

Marie-Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU), Jean Paul FITOUSSI (procuration à Jean-François SIRINELLI), Anousheh KARVAR (procuration à Bastien IRONDELLE), Jean-François VERDIER (procuration à Jean-Claude CASANOVA).

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS	directeur,
Hervé CRES	directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
Francis VERILLAUD	directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
Nadia MARIK	directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
Mehdi HAMADI	responsable de la relation avec les élèves,
François-Antoine MARIANI	chargé de mission auprès de Richard Descoings,
Isabelle BOSSARD	chargée de mission auprès d'Hervé Crès,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Julien PALOMO	chargé de mission à la DES,
Dolly CARENE	assistante d'Hervé Crès,
Myriam DUBOIS MONKACHI	co-directrice de la scolarité,
Pascale LECLERCQ	co-directrice de la scolarité.

I.	Proposition du Conseil pour la nomination du directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris	p. 2
II.	Election des représentants étudiants à la section disciplinaire	p. 5
III.	Adoption du texte de résolutions relatives à la refonte de la Formation commune de Master	p. 7
IV.	Présentation des nouvelles conventions d'admission	p. 9
V.	Information sur le nombre de boursiers entrants au Collège universitaire à la rentrée 2010 et effets du changement de calendrier de la procédure d'admission	
V.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 14 mars 2011	p. 12
VI.	Echange d'informations sur des questions diverses	p. 13

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL

La séance est ouverte à 8 heures 32 sous la présidence de Michel PEBEREAU.

Il présente la liste des procurations :

- Laurent GERMAIN donne procuration à François HEILBRONN.
- Jean-Paul FITOUSSI et Nadège ABOMANGOLI donnent procuration à Jean-François SIRINELLI. Mme ABOMANGOLI est susceptible de rejoindre le Conseil de direction en cours de séance.
- Ali ZEROUATI donne procuration à Philippe PETAT.
- Maxime SAADA donne procuration à Emmanuel GOLDSTEIN.
- Marie-Louise ANTONI et Erhard FRIEDBERG donnent procuration à Michel PEBEREAU.
- Christian LEQUESNE et Anousheh KARVAR donnent procuration à Bastien IRONDELLE.
- Jean-François VERDIER et Hervé FRADET donnent procuration à Jean-Claude CASANOVA.

I. PROPOSITION DU CONSEIL POUR LA NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS.

a) Exposé.

Michel PEBEREAU rappelle avoir proposé, lors de la précédente séance du Conseil de direction de Sciences Po, de retenir la candidature de Richard DESCOINGS au poste de directeur de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Lors de cette séance, Richard DESCOINGS avait présenté son programme d'intentions pour ce nouveau mandat. Il était convenu que les membres du Conseil de direction disposent d'un délai pour réfléchir à cette candidature et que Richard DESCOINGS se tiendrait à leur disposition pour répondre à leurs questions. Michel PEBEREAU ouvre le débat et invite chacun à présenter ses observations ou interrogations. Il rappelle que la procédure veut, à l'issue des débats, que Richard DESCOINGS quitte la pièce afin que les membres du Conseil de direction débattent et votent en son absence.

Bastien IRONDELLE indique que la CFDT se réjouit de la candidature de Richard DESCOINGS à un nouveau mandat. Lors des deux précédents mandats du candidat, l'Institut a connu un développement remarquable accompagné d'une forte modernisation. La CFDT souligne néanmoins que cette modernisation et ces réformes ont également été menées grâce à l'engagement des salariés, notamment grâce à des gains de productivité et des efforts d'adaptation. Les réformes ont parfois suscité un certain malaise dans quelques services. La CFDT sera attentive à deux points présentés par Richard DESCOINGS pour sa nouvelle mandature : d'une part la consolidation pour permettre aux salariés de prendre le temps de la concertation et du dialogue lors des réformes et de la conduite des changements ; d'autre part, la CFDT revient sur l'idée de fluidifier les relations sociales : il s'agirait davantage de les restaurer puisqu'elles se sont dégradées dans certains services, notamment à la bibliothèque. Les salariés ont fait part de nombreuses attentes sur ces deux points afin que les changements à venir soient menés dans les meilleures conditions. La CFDT apporte donc un soutien fort, lucide et vigilant à la candidature de Richard DESCOINGS.

Richard DESCOINGS répond qu'il tient à faire en sorte que les salariés se sentent partie prenante de l'évolution de l'institution. Aucune idée issue du comité exécutif n'aura de valeur si elle n'est pas concrètement mise en œuvre par l'ensemble du corps académique et des salariés de Sciences Po. Les réformes concernent tout le monde et ne sont possibles que si chacun y travaille et s'investit.

Comme dans toute institution, les modifications des habitudes et/ou des métiers bouleversent l'environnement de travail et peuvent faire naître un malaise qui peut être identitaire, comme observé à la bibliothèque. Pendant des décennies voire des siècles, l'objectif principal de la bibliothèque était de conserver les documents, dans le sens de l'appellation de conservateur, et d'y donner accès. Le métier de conservateur n'a pas disparu, mais il s'est profondément modifié : en 2007, la moyenne des téléchargements des lecteurs de la bibliothèque se situait entre 200 000 à 250 000 et le nombre de prêts était de l'ordre de 300 000 par an ; en 2011, les téléchargements sont passés à 1 800 000 et les prêts papier à 200 000. Un passage s'est opéré d'une période où la conservation des documents dans le meilleur état possible était la norme à une époque où il s'agit de guider le lecteur dans une recherche documentaire et dans l'accès à distance à l'essentiel de la documentation. Il est donc essentiel d'accompagner les salariés qui vivent de telles transformations de leur métier.

Richard DESCOINGS rappelle avoir dit lors de sa présentation que, après une année passée à élaborer le projet institutionnel, il allait utiliser son énergie et celle des équipes à la mise en œuvre de ce projet. Il a déjà réuni les équipes qui ont travaillé l'année dernière et il prévoit des réunions bimensuelles ou hebdomadaires pour traiter les propositions relatives aux huit chantiers prévus.

Pierre MEYNARD indique que le conseil de l'association des anciens de Sciences Po s'est réuni le 14 mars 2011. Le conseil a salué à l'unanimité les efforts menés lors des dernières années sous la direction de Richard DESCOINGS, qu'il s'agisse de l'internationalisation ou de la diversification de l'accès à Sciences Po. L'association assure Richard DESCOINGS de son soutien.

Simon BACIK souligne que l'élection du directeur de Sciences Po est un évènement important pour les étudiants. Ils lui ont demandé de rappeler et d'applaudir l'importance et la qualité des réformes qui ont permis l'internationalisation, l'augmentation du nombre des étudiants boursiers et la diversification des procédures d'admission. Ces réformes ont prouvé que Sciences Po est capable de s'adapter aux évolutions de la société. L'école est également capable de reconnaître l'excellence indifféremment des origines des étudiants. Les étudiants sont les premiers usagers du service public offert par Sciences Po : à ce titre, ils ont une vision ambitieuse de l'institution et ils sont toujours disposés à formuler des propositions tout en gardant une vision claire des changements et des évolutions. Simon BACIK déclare que la Confédération étudiante renouvelle son soutien à la candidature de Richard DESCOINGS. Les réformes – qui concernent les étudiants en améliorant leurs conditions d'étude ou en perturbant l'organisation – ne réussiront que si elles sont menées en concertation avec les syndicats étudiants et en tenant compte des idées qu'ils relayent. Lors de Sciences Po 2013, la Confédération étudiante a réuni des spécialistes autour de Jean-Paul FITOUSSI, ce qui a permis de réorienter la réforme en augmentant le barème des frais de scolarité. Ce genre d'initiatives doit être renforcé et pérennisé afin que les étudiants soient vraiment partie prenante des réformes de Sciences Po.

En l'absence d'autres interventions, Michel PEBEREAU invite Richard DESCOINGS à quitter la salle.

Sortie de Richard DESCOINGS.

Michel PEBEREAU ouvre à nouveau le débat en l'absence du directeur.

Jean-Claude CASANOVA indique que Richard DESCOINGS a présenté ses intentions au conseil de la Fondation et qu'il en a obtenu le soutien et la confiance. Sciences Po entame une phase de stabilisation et de consolidation : les réformes entreprises par Richard DESCOINGS depuis une quinzaine d'années ont profondément modifié la structure, le contenu, la durée des études et la nature même de l'Institution. Paradoxalement, cette profonde rénovation est conforme à l'intention des fondateurs. Les études se déroulent sur cinq ans avec une structure de collèges et de masters qui inscrit l'école dans le système universitaire mondial. Sciences Po s'est largement internationalisée. Les masters ont été approfondis et couvrent un domaine plus étendu : tout en restant proche de l'administration, Sciences Po s'est ouvert à d'autres mondes professionnels. Le nombre d'étudiants et de personnels a considérablement augmenté. La recherche s'est largement développée. En trente ans, un corps enseignant permanent s'est stabilisé : avant 1970, la Fondation ne comptait que cinq directeurs d'étude dans le corps enseignant permanent, regroupés autour de petits centres de recherche ; aujourd'hui, les chiffres ont presque été multipliés par dix. Il s'agit maintenant de consolider ce système et il n'y a pas meilleure personne pour assumer cette tâche que celui qui a été le concepteur et le responsable de ces

évolutions. Le conseil de la Fondation recommande donc de renouveler le mandat de Richard DESCOINGS.

Jean-François SIRINELLI se fait le porte-parole des chercheurs de Sciences Po et assure que ces derniers expriment leur reconnaissance à Richard DESCOINGS pour son souci constant de développer la recherche au sein de l'école. Jean-François SIRINELLI indique qu'il n'a jamais regretté d'avoir choisi de faire de la recherche au sein de Sciences Po plutôt qu'à la Sorbonne. Le nombre des professeurs d'université a en effet décuplé depuis 1970. Quand il est entré à Sciences Po comme professeur dans les années 1990, ces professeurs n'étaient qu'une vingtaine alors qu'ils sont une cinquantaine aujourd'hui.

Emmanuel GOLDSTEIN se déclare favorable au renouvellement du mandat de Richard DESCOINGS. Il souscrit aux propos de Jean-Claude CASANOVA et de Jean-François SIRINELLI sur l'importance de la consolidation. Néanmoins, il considère qu'il est également critique de rester dans le mouvement, pour ne pas être décroché de la mondialisation de l'enseignement supérieur, afin que Sciences Po reste une école compétitive.

Alexandre FLEURET rappelle que l'UNEF s'est toujours montrée satisfaite des ambitions développées par Richard DESCOINGS lors de ses précédents mandats. Les divergences d'opinions quant aux décisions ne remettent pas en question le soutien que l'UNEF apportera à Richard DESCOINGS. Alexandre FLEURET souligne que certains enjeux nécessitent d'être traités plus profondément, notamment la poursuite de la démocratisation de l'accès à l'IEP, enjeu d'importance pour Sciences Po mais également pour l'ensemble du monde académique et de l'enseignement supérieur. En 2011, pour la première année depuis l'après-guerre, la démocratisation de l'enseignement supérieur a reculé au niveau national. En prenant position en faveur de cette démocratisation, Sciences Po émet un message positif en direction de l'ensemble du monde universitaire, position que Richard DESCOINGS saura sans aucun doute tenir lors de ce mandat.

Michel PEBEREAU précise que la démocratisation de l'enseignement supérieur n'a pas reculé à Sciences Po.

Maxence MELY indique que le MET souscrit à tous les propos précédents. Il est parfaitement d'accord avec les idées de consolidation et de stabilisation évoquées par Jean-Claude CASANOVA. Elles recouvrent deux réalités. D'une part, le service aux étudiants doit rester une priorité : l'augmentation du nombre d'élèves doit être accompagnée d'un effort en termes d'accueil et de services. D'autre part, il est nécessaire de poursuivre le travail relatif à la réputation de Sciences Po en France et à l'étranger. Adapter les contenus des cours permet de rester en mouvement et d'inscrire l'école dans le panorama universitaire mondial. Si le bilan et les propositions de Richard DESCOINGS sont très positifs et si le MET a soutenu des actions très intéressantes, Maxence MELY rappelle que certains clivages ont ponctué le mandat, notamment sur les processus de sélection ou sur le concours d'entrée. Le MET est très attaché à la poursuite des discussions relatives à ces questions : le concours ne doit pas devenir tabou. Le MET est attaché à l'image et à l'excellence de Sciences Po et il souhaite que le Conseil de direction continue de mettre en avant les ambitions qu'il porte pour l'Institut.

Michel PEBEREAU précise que le terme de « concours » est inadapté : il s'agit d'un examen. De plus, il en existe un pour chacune des voies d'accès qui restent ainsi des voies compétitives, selon le souhait de l'Institut. Cette compétition peut expliquer le lapsus qui consiste à utiliser le terme « concours » en lieu et place de celui d'« examen ».

Jean-Claude CASANOVA précise qu'il n'entend pas stabilisation ni conservation quand il parle de consolidation. Il s'agit plutôt de renforcer les éléments essentiels du dynamisme et ses orientations : démocratisation, accès des étudiants, recrutement étendu, internationalisation, progrès scientifiques, progrès intellectuels, diversité des formations en premier cycle et en master, etc. Consolider signifie par exemple de ne plus augmenter le nombre des centres en province, de développer une meilleure efficacité et une plus grande stabilité du personnel qui a connu des réformes très lourdes, etc. Certains domaines ont besoin de temps et de calme pour rendre l'école plus dynamique.

Michel PEBEREAU déclare qu'il trouve le terme de « démocratisation » peu adapté et trop proche d'un concept politique. Selon lui, Sciences Po œuvre plutôt dans le sens d'une égalité des chances

assurée dans les différentes voies choisies par les étudiants. Mais il s'agit d'un vieux débat terminologique qui n'entame pas le consensus sur cette question.

Michel PEBEREAU remercie les membres pour leurs observations. Il est évident qu'une institution comme Sciences Po doit toujours avoir le souci d'assurer d'une part le progrès et le mouvement, et d'autre part la consolidation des valeurs. La compétition internationale sera le défi des prochaines années et impliquera de consolider le système d'enseignement supérieur et de recherche français, avec la nécessité de nouer des alliances et des partenariats.

En l'absence d'autres interventions, Michel PEBEREAU souligne l'importance du vote. Sciences Po est une institution d'enseignement supérieur qui fonctionne comme les autres, mais selon un schéma qui lui est propre. D'une part, elle dispose d'un Conseil de direction dont la composition est proche des conseils de direction des établissements universitaires classiques, avec une représentation des étudiants, des salariés et des enseignants. L'exception réside dans la représentation de la Fondation. L'élection en question est celle du directeur de l'Institut. Elle est distincte de l'élection de l'administrateur de la Fondation. Ces deux personnes peuvent être différentes, bien qu'elles aient toujours été identiques depuis la création de l'Institut.

Michel PEBEREAU fait procéder au vote.

b) Vote.

Michel PEBEREAU appelle Marina BERBIEC, membre le plus jeune de l'assemblée, pour procéder au dépouillement des votes. Elle dénombre 28 bulletins, ce qui correspond au nombre de votants.

Richard DESCOINGS est réélu à la majorité absolue, avec 27 voix et 1 vote blanc, au siège de directeur de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Retour de Richard DESCOINGS.

Michel PEBEREAU annonce à Richard DESCOINGS sa réélection au poste de directeur de l'Institut d'Études Politiques de Paris, par 27 voix et 1 bulletin blanc. Il le félicite pour cette réélection.

Richard DESCOINGS assure le président et les membres du Conseil de direction qu'il tâchera d'être digne de la confiance qui lui a été portée.

Michel PEBEREAU ajoute que le débat a permis de constater, ainsi qu'en témoigne le vote, la satisfaction et la confiance unanimes du Conseil de direction sur le travail accompli, l'action à venir et la mise en œuvre du programme présenté par Richard DESCOINGS. L'unanimité s'est faite autour des objectifs, tout en soulignant la possibilité de divergences en termes de moyens. La consolidation et la poursuite du progrès sont apparues comme deux concepts cohérents qui animent l'esprit de Sciences Po depuis sa création, en assurant l'adaptation de sa participation à la compétition internationale. Cette compétition posera la question des rapprochements avec d'autres établissements.

II. ÉLECTION DES REPRESENTANTS ETUDIANTS A LA SECTION DISCIPLINAIRE.

a) Exposé.

Hervé CRES présente les modalités de scrutin pour l'élection des représentants étudiants à la section disciplinaire. Conformément au Code de l'Éducation nationale, le pouvoir disciplinaire à Sciences Po est exercé en premier ressort par le Conseil de direction rassemblé en section disciplinaire. La section disciplinaire est composée de six membres dont trois suppléants :

- Un professeur des universités des personnels assimilés élu en la personne d'Erhard FRIEDBERG en 2010. Selon le dispositif de l'Éducation nationale, les membres du Conseil de direction sont élus membres de la section disciplinaire pour la durée de leur mandat. Le mandat d'Erhard FRIEDBERG est de trois ans, il n'est donc pas nécessaire de procéder à sa réélection.
- Un maître de conférences ou maître-assistant en la personne d'Hervé FRADET élu en 2010.

- Un représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement en la personne de Bastien IRONDELLE élu en 2010.

Il faut compter six membres étudiants, trois titulaires et trois suppléants. Les étudiants ont des mandats d'un an. Il faut donc procéder à l'élection des représentants étudiants. Cette élection se déroule selon un scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. L'élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Michel PEBEREAU ajoute que seuls les étudiants élus peuvent voter. Les sections disciplinaires peuvent intervenir sur le plan juridique : l'élection doit être réalisée dans des conditions incontestables. Il est donc nécessaire que les candidats se présentent et fassent profession de foi.

b) Présentation des candidatures et professions de foi des candidats.

- ✓ Profession de foi d'Alexandre FLEURET.

« Bien entendu, je me porte candidat au nom de l'UNEF pour un poste au conseil de discipline. C'est une responsabilité particulièrement importante : il faut toujours bien faire la distinction entre ce qui relève des idées propres qu'on peut avoir sur certains cas et ce qui relève de la loi et du cas particulier en question. Cette section disciplinaire est vraiment très importante parce qu'elle traite de sujets qui ne sont jamais légers, mais toujours délicats et difficiles. Il faut savoir être mesuré et rigoureux dans les analyses que l'on porte. Je pense que l'UNEF est particulièrement apte à tenir ce rôle compte tenu non seulement de sa représentativité au sein du conseil comme auprès des étudiants et compte tenu de l'expertise qu'elle a su développer sur ce plan-là, notamment dans le cadre du CNESER au niveau national. Rappelons qu'une des deux attributions du CNESER est d'être – si je peux me permettre – la cour d'appel des différentes sections disciplinaires qui peuvent avoir lieu dans les différents établissements. »

Michel PEBEREAU le remercie et prend acte de sa candidature pour un siège de titulaire.

- ✓ Profession de foi de Marina BERBIEC.

« Je me porte également candidate à la section disciplinaire en tant que représentante de l'UNEF. Effectivement, il me tient toujours à cœur de défendre les étudiants. Cette section, en termes juridiques ainsi qu'académiques et administratifs, est très importante. Comme l'a dit mon camarade Alexandre FLEURET, il est toujours déterminant d'avoir une représentation étudiante et l'UNEF est dans une situation légitime pour effectuer cette tâche. »

Michel PEBEREAU prend acte de sa candidature pour un siège de titulaire.

- ✓ Profession de foi de Maxence MELY.

« Je me porte candidat au poste de titulaire au nom du MET afin que la pluralité des étudiants soit représentée même dans cette commission disciplinaire. J'ajoute que, malgré son absence que je ne saurai expliquer pour le moment, Alexis GIROULET a précisé qu'il souhaitait être candidat au poste de suppléant. »

- ✓ Profession de foi de Sarah PIBAROT.

« Pour cause d'extinction de voix, je ferai très court. Je me présente en tant que suppléante et représentante de l'UNEF pour les mêmes raisons qu'Alexandre FLEURET et Marina BERBIEC. »

- ✓ Profession de foi de Paul BERNARDET.

« Je me présente également en tant que suppléant pour l'UNEF. Je ne répéterai pas les raisons évoquées par mes camarades, mais la section disciplinaire est une institution importante dans laquelle l'UNEF a une légitimité et une position particulières à présenter. C'est dans ce sens-là que je donne ma candidature à la suppléance. »

Michel PEBEREAU indique que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir et il en remercie les étudiants. Il s'enquiert de la façon dont procéder pour voter.

Hervé CRES répond qu'il est possible de procéder à un vote unique, ainsi qu'il en avait été décidé en 2010.

Michel PEBEREAU souligne qu'il se soumet au contrôle de Jean-Claude CASANOVA pour ce qui est des procédures. Les votants doivent inscrire sur le bulletin l'intégralité des noms des candidats qu'ils souhaitent élire, dans deux colonnes : à gauche figure le nom des titulaires et à droite celui des suppléants.

Maxence MELY demande au président de rappeler le nom des candidats.

Michel PEBEREAU annonce que les candidats titulaires sont Alexandre FLEURET, Marina BERBIEC et Maxence MELY et que les candidats suppléants sont Sarah PIBAROT, Paul BERNARDET et Alexis GIROULET. Il épèle les noms des candidats. Michel PEBEREAU demande si Alexis GIROULET a donné procuration.

Maxence MELY répond par la négative et ajoute qu'il ne peut expliquer son absence.

Michel PEBEREAU indique donc qu'il n'y a que 7 votants. Il fait procéder au vote.

c) Vote.

Michel PEBEREAU appelle Jean-Claude CASANOVA pour procéder au dépouillement des votes. Il dénombre 7 bulletins, ce qui correspond au nombre de votants.

Alexandre FLEURET, Marina BERBIEC et Maxence MELY sont élus à la majorité absolue, par 6 voix et 1 blanc, aux sièges de représentants étudiants titulaires de la section disciplinaire.

Sarah PIBAROT, Paul BERNARDET et Alexis GIROULET sont élus à la majorité absolue, par 6 voix et 1 blanc, aux sièges de représentants étudiants suppléants de la section disciplinaire.

Michel PEBEREAU et l'ensemble du Conseil de direction félicitent les nouveaux élus.

III. ADOPTION DU TEXTE DE RESOLUTIONS RELATIVES A LA REFONTE DE LA FORMATION COMMUNE DE MASTER.

a) Exposé.

Hervé CRES rappelle que le projet soumis au vote consiste à revitaliser la tradition de Sciences Po, à savoir de mettre à disposition des étudiants un portefeuille d'enseignements de master partagé. Ce portefeuille de tronc commun mérite une rénovation afin de s'adapter au mouvement de la scolarité, notamment à la formation des écoles.

Ce projet poursuit deux principaux objectifs. D'une part, il s'agit de constituer, à travers un portefeuille vivant, une vitrine partagée de ce que Sciences Po peut offrir de meilleur en termes d'enseignement, aussi bien en termes de thématique choisie que d'innovation pédagogique. La note transmise en mars fait état que les enseignements seront essentiellement ceux de la tradition transdisciplinaire de Sciences Po. Ce portefeuille sera nourri par toutes les innovations de la direction scientifique à travers les grands axes de recherche, le recrutement de professeurs permanents, l'aptitude des écoles et de leur doyen à mobiliser des penseurs étrangers pour qu'ils dispensent ponctuellement de grands enseignements. D'autre part, il s'agit de permettre à chaque étudiant en master, au moins deux fois au cours de sa scolarité, de sortir de son champ de spécialité pour se consacrer à l'investissement intellectuel d'autres domaines, en dehors de toute vocation professionnelle à l'instar de ce qui a été

construit dans le collège. C'est aussi l'occasion d'organiser un brassage des étudiants entre les écoles afin qu'ils se retrouvent et bénéficient de perspectives croisées. C'est ce que propose l'article 1 du projet.

Dans le portefeuille d'enseignements communs, il convient d'extraire les enseignements de mise à niveau en sciences sociales, qui n'y ont pas leur place, mais qui sont maintenus sous un nouveau format et offerts en amont des scolarités de master, dans les écoles d'été et accessibles en ligne. Les conférences de méthode associées seront accessibles en ligne et en présentiel sur le campus. Il s'agit de faire en sorte qu'aucun étudiant entrant en master à Sciences Po n'ignore les éléments fondamentaux des cinq grandes disciplines de l'école, l'économie, le droit, l'histoire, la sociologie et les sciences politiques. Il convient d'insister sur le fait que, conformément à la pratique de Sciences Po depuis 20 ans, les étudiants entrant en master qui n'auraient jamais suivi un cours d'économie lors de leur licence et collège auront l'obligation de le faire, même si la quasi-totalité des étudiants entrant en master ont déjà suivi des enseignements dans cette discipline. L'article 2 du projet de résolution stipule que « Un programme de sciences sociales comportant des enseignements d'initiation au droit, à l'économie, à l'histoire, à la science politique et à la sociologie est proposé aux élèves admis en 1^{ère} année de master. Les élèves n'ayant jamais fait d'économie ont l'obligation de suivre l'enseignement d'initiation à l'économie. »

La deuxième conséquence de ces grandes orientations est que les enseignements d'économie, qui étaient obligatoires au niveau avancé pour l'ensemble des étudiants entrant à Sciences Po au niveau du master, doivent être maintenus. Mais ces enseignements ont, la plupart du temps, un objectif qui sert directement l'insertion professionnelle. Ces enseignements de spécialités seront basculés dans le portefeuille de spécialités propres aux masters, ainsi que le propose l'article 3 du projet de résolution.

Michel PEBEREAU indique que le texte de la résolution a été amélioré depuis les précédents débats. Il s'enquiert d'observations.

b) Questions et observations.

Marina BERBIEC annonce que l'UNEF se félicite de ce projet de Formation commune. Elle rappelle, ainsi que cela a été mentionné lors du dernier Conseil de direction, que l'UNEF émet toujours une réserve sur le fait que l'article 1 mentionne que l'obtention du diplôme est conditionnée par la validation des deux enseignements de formation commune. L'UNEF souscrit au fait d'avoir un tronc commun, mais elle pense qu'il ne devrait pas être pénalisant pour un étudiant de ne pas valider l'une des deux matières, étant donné le système de points ECTS mis en place et la qualité du diplôme final. Elle demande s'il sera possible d'organiser une séance de rattrapage pour les étudiants qui auraient rencontré des difficultés sur l'une de deux matières. Elle s'enquiert également de la prévision d'un passage en conditionnelle ou de l'obligation de redoublement des étudiants qui n'auraient pas validé une des deux matières.

François HEILBRONN indique qu'il avait quitté la précédente séance avant le débat relatif au contenu des formations communes. À Sciences Po, il rappelle que dans les formations communes et le tronc commun comprenaient l'enseignement des relations internationales. Il demande si cet enseignement est prévu dans le projet, s'il est couvert par l'histoire ou s'il est volontairement écarté des formations communes.

Maxence MELY rappelle l'attachement du MET au tronc commun. Il précise que les étudiants accueilleront favorablement la simplification des règles qui régissent les troncs communs.

Simon BACIK indique la Confédération étudiante est favorable à cette réforme qui répond au projet de la formation des écoles, à savoir que les enseignements fondamentaux en master devaient s'inscrire dans une formation commune qui relierait les étudiants, selon un souci de solidarité et de cohésion étudiantes. La Confédération étudiante sera attentive à la capacité de choix dans le contenu afin de ne pas prévoir des rattrapages pour théoriser l'échec, mais pour déterminer des tendances de choix selon les écoles ou masters qu'ils auront choisis. Il faut veiller à ce que l'offre de formation commune soit telle qu'elle permette à tous les étudiants de valider les enseignements qu'ils auront choisis.

Alexandre FLEURET rappelle que l'UNEF est très attachée à la qualité de l'encadrement donné au sein des formations, ainsi qu'à la qualité des différentes maquettes pédagogiques et au contenu des

cours. Pour l'UNEF, le rattrapage n'institutionnalise pas l'échec, mais permet de réguler un échec naturellement présent au sein des parcours des étudiants. L'UNEF porte une vision progressiste des examens : ils ne sont pas un couperet qui s'abat sur les étudiants, mais plutôt des moments pédagogiques de progression. C'est dans ce sens que l'UNEF envisage une session de rattrapage pour les étudiants qui n'auraient pas validé un enseignement de tronc commun.

Hervé CRES répond aux différentes questions. Il indique que le passage en conditionnelle du M1 au M2 est prévu, conformément au règlement de la scolarité. Le rattrapage est également envisagé. Les enseignements de relations internationales ont toujours été présents dans le portefeuille de cours et ils le resteront. En 2011, ils ont pris la forme d'un cours en anglais intitulé *World Politics*. Ces enseignements sont emblématiques de ce que Sciences Po offre et que ses concurrents n'offrent pas, ce qui permet à l'école d'attirer d'excellents étudiants. L'objectif est de faire en sorte que l'amplitude de choix en termes de thématiques soit la plus large possible, pour permettre à tous les étudiants de se diriger vers les cours qui ont leur préférence et pour rendre compte de la façon la plus éclatante de l'amplitude des innovations à Sciences Po en termes de recherche et de création d'enseignements novateurs.

Michel PEBEREAU indique que tous les membres du Conseil de direction ont reçu le texte de la résolution qui comporte trois articles :

- Article 1 : Tous les élèves inscrits en master à Sciences Po doivent choisir deux enseignements relevant de la « Formation commune » au cours de la scolarité en master. La validation de ces enseignements est une condition d'obtention du diplôme.
- Article 2 : Un programme de sciences sociales comportant des enseignements d'initiation au droit, à l'économie, à l'histoire, à la science politique et à la sociologie est proposé aux élèves admis en 1^{ère} année de master. Les élèves n'ayant jamais fait d'économie ont l'obligation de suivre l'enseignement d'initiation à l'économie.
- Article 3 : Chaque master propose à tous ses élèves un enseignement d'économie obligatoire.

Michel PEBEREAU s'interroge sur la validité de la formulation « Sciences sociales ». Il aurait préféré « Sciences économiques et sociales ».

Jean-Claude CASANOVA ne voit aucun inconvénient à parler de « Sciences sociales ».

c) Vote.

Michel PEBEREAU fait procéder au vote. Il indique que Jean-François SIRINELLI a quitté la séance. Cela supprime une voix, et que celui-ci a donné procuration à Jean François VERDIER, ce qui porte le nombre de votants à 27.

Les résolutions relatives à la refonte du tronc commun de master sont adoptées à l'unanimité.

IV. PRESENTATION DES NOUVELLES CONVENTIONS D'ADMISSION.

a) Exposé.

Hervé CRES rappelle la procédure de recrutement au niveau du master pour les étudiants qui ont reçu un diplôme de niveau licence d'une institution française. Un examen d'entrée, traditionnellement programmé au début du mois de mars, se déroule sur une journée complète pendant laquelle les étudiants composent sur trois épreuves : une épreuve de langue, une épreuve de réflexion sur un texte court et une épreuve de spécialité. Un jury se tient au début du mois d'avril pour déterminer les admissibilités. Les étudiants admissibles sont ensuite convoqués à des entretiens oraux devant des commissions composées de deux personnes qui sont propres à chacun des masters. Chaque année, près de 2 000 étudiants se présentent aux épreuves écrites : 700 sont déclarés admissibles et la moitié est admise. Ces proportions sont constantes depuis plusieurs années.

Néanmoins, pour attirer des étudiants au profil particulier, il existe des conventions d'admission avec certains établissements partenaires. Ces conventions permettent aux candidats de passer devant les

commissions d'entretien oral sans composer à l'écrit. Ces conventions concernent des écoles d'ingénieurs et des écoles d'art.

Trois nouvelles conventions sont proposées à la signature en 2011 :

- Une convention avec l'École spéciale des travaux publics qui souligne les nombreuses complémentarités avec le master Stratégies territoriales et urbaines.
- Une convention est prévue avec l'École d'ingénieurs des télécommunications de Bretagne qui a investi dans des programmes centrés sur la propriété intellectuelle, dispositif de choix pour l'École de droit de Sciences Po.
- Une convention-cadre sera signée avec l'ensemble des écoles des Mines en France.

b) Questions et observations.

Michel PEBEREAU souligne que ce sujet est présenté pour information. Le Conseil n'a pas à voter sur ces conventions. Toutefois, la Direction est disposée à répondre aux questions éventuelles.

Emmanuel GOLDSTEIN s'enquiert du nombre de personnes cibles concernées par les conventions. Il suppose qu'il n'existe pas de quota, mais il souhaiterait obtenir une approximation en termes chiffrés.

Axel KAHN indique que Richard DESCOINGS a été informé de la réflexion qu'il va émettre. À l'avenir, il souhaite que le Conseil de direction envisage de signer une convention de cet ordre ou un dispositif approchant pour les étudiants en médecine ou en santé, eux-mêmes sélectionnés à un très haut niveau et dont un très petit nombre serait probablement candidat.

Michel PEBEREAU souscrit à cette idée. Il indique que Sciences Po recrute de temps en temps des étudiants en médecine par les voies particulières de dérogation générale.

Richard DESCOINGS répond qu'il a fait parvenir très récemment à Hervé CRES la demande d'une étudiante qui a réussi sa première et sa deuxième année de médecine en première session. Elle est actuellement en troisième année et demande que Sciences Po valide ses trois années de médecine à l'identique d'une licence pour qu'elle puisse se présenter en master. Sciences Po est favorable à l'entrée de cette forme de culture scientifique et intellectuelle.

Axel KAHN explique pourquoi il a fait cette proposition : la diversification des métiers dans le domaine de la santé, notamment la santé publique et la santé globale, est directement en prise avec des questions de stratégie internationale et d'économie. Ce sont des questions qui sont parmi les plus complexes de l'évolution de la société. Pour Axel KAHN, le rapprochement de la forme d'enseignement de Sciences Po et de cet intérêt pour la santé pourrait trouver à se manifester et à se confirmer au travers de telles conventions.

Paul BERNARDET exprime la satisfaction de l'UNEF devant cette volonté d'ouverture de l'IEP à d'autres formations et étudiants au profil varié. Néanmoins, l'UNEF déplore que Sciences Po n'ait pas saisi l'occasion de ces nouvelles conventions pour en conclure d'autres avec des universités publiques : actuellement, seule l'université de Poitiers bénéficie d'une convention avec l'école. L'UNEF espère que Sciences Po se tournera davantage vers d'autres établissements universitaires, dans l'objectif d'une véritable ouverture de l'IEP. D'autre part, l'UNEF tient à ce que les étudiants n'aient pas à subir le cumul des frais d'inscription, à la fois à Sciences Po et dans leur établissement d'origine. Si cela devait être le cas, seule une minorité privilégiée aurait accès à la formation, ce qui serait en contradiction avec les valeurs de démocratisation de l'enseignement supérieur et de l'égal accès à la formation. L'UNEF considère que l'ouverture et la démocratisation doivent aller de pair dans l'objectif de l'ouverture de l'IEP. L'UNEF tient l'extension des conventions aux étudiants des universités et le non-cumul des frais d'inscription comme conditions *sine qua non* de cet objectif.

Maxence MELY déclare que le MET soutient cette ouverture à d'autres établissements d'excellence. Cependant, le MET est attaché à l'autonomie de l'IEP dans la sélection de ses étudiants. Maxence MELY demande si le mécanisme des conventions a pu donner à la direction l'impression que cette autonomie était en recul.

Richard DESCOINGS répond aux différentes questions. Il indique que la question des conventions avec les universités devra être inscrite à l'ordre du jour du Conseil de direction. Actuellement, Sciences Po procède par voie d'examen. Il est tout à fait possible d'imaginer le remplacement de l'examen par des conventions. L'exemple de Poitiers a ceci de particulier que Sciences Po organise avec cette université un cursus tout au long de la licence : c'est un cursus parallèle à la licence d'histoire et de lettres. La convention permet aux étudiants qui ont réussi ce double cursus d'accéder directement à l'oral. Le même système est prévu avec l'université de Rouen. Il est possible d'envisager d'autres solutions sous réserve d'instruire la décision au sein du Conseil de direction.

En réponse à Maxence MELY, il indique que Sciences Po ne rencontre pas d'empêchement ou de modification de son autonomie à choisir les étudiants. D'une certaine manière, les conventions facilitent même le processus de décision. Les étudiants qui se présentent sous cette procédure ont été sélectionnés en amont, que ce soit en classes préparatoires ou par le concours d'entrée dans les grandes écoles. Lors des entretiens oraux, Sciences Po choisit les étudiants au sein d'un vivier de jeunes personnes qui ont déjà démontré leur excellence dans un domaine particulier. Sciences Po bénéficie de davantage d'autonomie dès lors qu'un oral s'ajoute à l'épreuve écrite : l'écrit recrute des copies, l'oral recrute des personnes.

Hervé CRES ajoute que les étudiants qui arrivent par le biais des conventions aux commissions d'entretien sans avoir auparavant composé à l'examen représentent un pourcentage de 20 à 25 %, soit entre 150 et 200 sur les 700 élèves admis aux épreuves orales. Les commissions d'entretien semblent apprécier ce genre de profil puisque le taux d'admission est de l'ordre de 65 à 70 %, alors que le taux d'admission des étudiants qui ont composé à l'examen est de 40 %.

Axel KAHN s'exprime en tant que président d'université : il n'est pas partisan d'une multiplication des conventions avec les universités. Le plus équitable des moyens d'entrée reste la participation à l'examen. Il a isolé le cas de la médecine et des professions de santé au motif que ces étudiants rencontrent déjà un concours extrêmement exigeant. Il conviendrait que soit maintenue l'équité entre les différents étudiants qui se présentent et participent à l'examen.

V. INFORMATION SUR LE NOMBRE DE BOURSIERS ENTRANTS AU COLLEGE UNIVERSITAIRE A LA RENTREE 2010 ET EFFETS DU CHANGEMENT DE CALENDRIER DE LA PROCEDURE D'ADMISSION.

a) Exposé.

Richard DESCOINGS rappelle que les élèves étaient partie prenante lors des débats relatifs à la modification des conditions d'entrée en première année à Sciences Po. Trois écoles de pensée se rencontraient sur cette question : celle qui prônait le *statu quo*, c'est-à-dire le maintien de l'examen fin août/début septembre, celle qui demandait l'organisation de l'examen fin juillet et celle qui demandait la tenue de l'examen dans la foulée du baccalauréat. Une même question se posait, à savoir quelles seraient les conséquences de cette modification du calendrier du point de vue de la diversité sociale des élèves admis. Une des raisons qui avaient conduit le Conseil de direction à adopter la modification du calendrier était la diminution de l'impact imaginé des préparations d'été sur la réussite des candidats. En proposant l'examen dans la foulée du baccalauréat, aucun élève ne pouvait avoir suivi de préparation d'été spécifique, ce qui ménageait une plus grande égalité. Mais les préparations ne proposent pas seulement des sessions estivales d'un mois, mais également des sessions tout au long de l'année. Se pose alors la question des effets du changement de calendrier sur la population des élèves boursiers.

Sur cette première année – et il faut être vigilant sur l'interprétation des données d'une seule année – la tendance est plutôt à une hausse du pourcentage des boursiers, de 18 à 20 %. Il faudra poursuivre cette analyse année après année. Il semble que la modification du calendrier aidera à atteindre l'objectif des 30 % d'élèves boursiers français en 2013.

b) Questions et observations.

Nicolas ROBIN constate que les premiers résultats de la réforme de 2010 semblent être positifs. Cette réforme avait été menée sur le constat que le concours, dans sa forme d'alors, entraînait de nombreuses

questions à l'entrée de Sciences Po. L'UNEF avait porté plusieurs revendications, notamment pour que les résultats du lycée soient le facteur discriminant à l'entrée de Sciences Po et que les étudiants soient sélectionnés sur leurs résultats académiques et non leur origine sociale. Une étude sur ce concours avait fait état que, à résultats égaux au baccalauréat, la réussite au concours était fortement conditionnée par des facteurs sociaux et géographiques. Il serait intéressant de mener une étude approfondie et scientifique sur ces questions, de manière à dépasser le seul indicateur du taux de boursiers et pour obtenir un résultat plus clair de l'évolution du nombre de boursiers dans l'enseignement supérieur, pour définir l'origine géographique et socio-professionnelle, etc. Ce serait un outil intéressant pour poursuivre l'avancée sur la voie de la démocratisation ou de l'égalité des chances. L'UNEF souhaite que soit poursuivie l'action qui propose aux candidats de composer l'examen dans les campus délocalisés, afin de leur épargner des frais de transport et d'hébergement, notamment pour les candidats d'outre-mer. L'UNEF est favorable au développement de la publicité relative à ce concours dans les lycées, notamment dans les établissements des milieux défavorisés afin de combattre le phénomène d'autocensure. De même, l'UNEF est convaincue que la gratuité du concours ne doit pas être remise en question. Les lycéens ne sont pas tous informés de leurs droits aux bourses et le coût d'un concours participe également à l'autocensure. Enfin, l'UNEF souhaite que le rapprochement des épreuves du concours avec celles du baccalauréat se poursuive : le lycée reste la principale formation au concours.

Simon BACIK déclare que la Confédération étudiante, favorable à cette réforme, se félicite des premiers chiffres de ce rapport. Cette réforme a favorisé l'intérêt pour Sciences Po dans les lycées, notamment avec la création de cours de préparation au concours par les professeurs de sciences économiques et sociales de l'IEP. Cela a permis de rendre Sciences Po plus accessible alors que le niveau de la sélection n'a pas baissé. Simon BACIK souligne que l'augmentation des élèves boursiers concerne plusieurs catégories d'élèves boursiers, notamment les boursiers à l'échelon 6, ce qui est également un indicateur de la réussite de cette réforme. Même si le nombre de boursiers à l'échelon 0 augmente toujours considérablement, ces boursiers ne sont pas nécessairement reproductibles d'une année sur l'autre : leur situation peut évoluer. Simon BACIK se réjouit davantage de l'augmentation des boursiers des autres échelons qui doit continuer, que ce soit par le biais de la procédure d'admission via l'examen ou via les conventions d'éducation prioritaire.

En réponse à Nicolas ROBIN, Richard DESCOINGS annonce qu'il a chargé Vincent TIBERI d'une nouvelle étude de fond sur l'examen 2010. Une partie de ses doctorants s'interrogent sur les profils des candidats et les profils des admis, notamment boursiers. Il est évident que les boursiers, au moins à partir de l'échelon 3, appartiennent à des familles qui ne sont pas aisées.

Michel PEBEREAU ajoute que, quels que soient les efforts relatifs à l'élargissement de la diversité de la population des étudiants qui entrent à Sciences Po, il sera toujours impossible de faire disparaître l'avantage compétitif lié à l'origine familiale. Il apparaît que les étudiants les plus favorisés sont d'abord les enfants d'enseignants, puis ceux des cadres supérieurs, etc.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2011

a) Questions et observations.

Emmanuel GOLDSTEIN demande que soient corrigés ses propos en page 14 : « Il rappelle que si le vote de 2006 avait été incertain, les membres du Conseil de direction disposaient toutefois d'une maquette. » À moins d'avoir commis un lapsus, il doute d'avoir mentionné que le vote de 2006 ait pu être incertain. Il demande une correction.

Michel PEBEREAU s'enquiert d'autres observations ou demandes de modifications. Sous réserve de la modification demandée par Emmanuel GOLDSTEIN, il soumet le procès-verbal à l'adoption.

b) Vote.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATION SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

a) Exposé.

Alexandre FLEURET rappelle que la semaine du développement durable s'est déroulée la première semaine d'avril 2011. Il estime que cette manifestation a été couronnée d'un franc succès, ainsi qu'en témoignent les différentes interrogations soulevées par la communauté de Sciences Po. Certaines notions et pratiques étaient déjà acquises, mais cette semaine a permis de faire prendre conscience à tous de l'importance du développement durable. Le succès de cette semaine est à attribuer à Sciences Po Environnement, association permanente à la fois jeune et efficace : elle a témoigné de sa volonté de transformer les comportements de chacun, notamment au travers de la bibliothèque verte ou de l'initiative « Partir au vert ».

Alexandre FLEURET prend la parole au nom de trois syndicats qui ont signé un appel de Sciences Po Environnement lors de la semaine du développement durable : il s'agit de l'UNEF, du MET et d'InterZaide qui, s'il ne dispose pas d'élu au sein du Conseil de direction, reste un syndicat représentatif de l'ensemble des étudiants du fait des résultats des élections et de la présence de ses élus en commission paritaire. L'environnement tient une place importante dans les objectifs de Sciences Po 2013. L'UNEF estime que Sciences Po doit se doter d'un plan vert, tout en ayant conscience des difficultés qu'un tel plan suppose, notamment en termes de recrutement. Il apparaît que les équipes de Sciences Po Environnement ne pourront pas assumer un travail plus important si elles ne sont pas soutenues, notamment avec le recrutement d'un chargé de mission spécifique à cette question. Il ne s'agit pas de mettre en difficulté la politique qu'a suivie la direction, mais plutôt d'apporter un soutien à Sciences Po Environnement pour trouver une solution qui permette de pérenniser un certain nombre d'initiatives lancées en 2010-2011.

Nadège ABOMANGOLI indique qu'elle est conseillère régionale Île-de-France. Elle demande des éléments d'information sur la formation des élus au sein de l'école de formation. Certains élus rencontrent des difficultés pour suivre un cursus de formation à Sciences Po puisqu'un certain nombre de collectivités sont empêchées par un plafond financier trop élevé. Elle demande des données chiffrées sur la nature des actions de chacun et sur les difficultés rencontrées par ces élus. Elle s'enquiert également des collectivités qui permettent à leurs élus de suivre des formations, étant évident qu'il y a des divergences : le conseil de Paris considère que l'école de formation de Sciences Po demande des frais excessifs, alors que le projet de formation d'une ses élus est assez clair.

b) Réponses.

Richard DESCOINGS souligne que le plan vert est une obligation légale à laquelle Sciences Po doit s'atteler. Le plan vert regroupe un ensemble de mesures qui incitent les établissements universitaires à améliorer les différents comportements et à faire prendre conscience à chacun des progrès à fournir. Richard DESCOINGS salue l'action de l'association Sciences Po Environnement. Il indique qu'en mars 2011, pour la seule bibliothèque du 27 rue Saint-Guillaume, 400 000 feuilles de papier ont été utilisées dans les imprimantes, ce qui est manifestement déraisonnable. Cette consommation aboutit en outre au dysfonctionnement des imprimantes qui n'ont pas été calibrées pour éditer une telle masse de papier. Sciences Po doit mener une action déterminante. Aussi intense que soit la capacité de travail des étudiants, il n'est pas pensable qu'ils lisent, à eux tous, 400 000 feuilles en un mois. Les étudiants ont toujours eu tendance à constituer des dossiers sur des sujets précis, pensant les relire ultérieurement. D'autre part, Richard DESCOINGS déplore la saleté des espaces verts où les étudiants ne semblent pas suivre les idéaux de protection de l'environnement qu'ils défendent par ailleurs. Sciences Po a bien prévu de mettre en place un plan vert, mais n'a encore nommé personne pour le mettre en œuvre.

En réponse à Nadège ABOMANGOLI, Richard DESCOINGS indique que Sciences Po est agréé pour la formation des élus. Il sera en mesure de présenter davantage d'informations lors de la prochaine séance.

Michel PEBEREAU souligne que les membres du Conseil de direction qui sont issus des entreprises sont heureux d'apprendre que les administrations vont commencer à assumer des responsabilités sociales et environnementales, ce qui est une obligation légale pour les entreprises depuis une dizaine d'années.

Michel PEBEREAU remercie les membres du Conseil de direction pour leur présence. Il rappelle que la prochaine séance aura lieu le lundi 9 mai 2011, à 8 h 30 dans ces mêmes locaux.

La séance est levée à 10 heures 08.